

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 32

Artikel: Abatage du bétail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

élève son front monumental à l'extrémité du pont ; les tramways et les voitures circulent et s'entre-croisent sans interruption ; des flots de visiteurs arrivent de tous côtés ; le feu roulant du stand gronde au loin, mêlant sa voix sourde aux musiques des députations qui se dirigent vers Plainpalais. Jamais Genève n'a vécu d'une telle vie, jamais elle n'a tressailli d'une telle joie.

En traversant la ville pour se rendre à la place de fête, une chose frappe généralement, c'est la profusion avec laquelle on a usé des couleurs genevoises dans la décoration des rues ; on y cherche presque vainement celles des autres cantons. C'est au point que rentrant chez soi, le soir, et plusieurs heures après avoir quitté Genève, on voit encore jaune et rouge, rouge et jaune, tant la rétine en a été longtemps et vivement impressionnée.

Voici la place de fête. L'arc de triomphe qui en décore l'entrée est d'un grand effet ; mais on ne l'a pas plutôt franchi qu'on regrette de voir le pavillon de réception, celui des prix et le jet d'eau disposés sur la même ligne, au centre de la place, détruire le beau coup d'œil d'ensemble qu'on aurait pu obtenir, et masquer désagréablement la grande cantine du fond, et surtout son splendide portique.

Un Genevois, à qui nous en fimes l'observation, nous répondit d'un ton grave : « C'est dans l'axe, monsieur ! »

— C'est vrai, répondis-je avec déférence, mais.... beaucoup trop dans l'axe !

Un cortège de tireurs arrive au pavillon de réception. Les discours commencent ; mais comme il fait une température à cuire des œufs au soleil, nous ne nous sentons pas le courage de griller sur place pour écouter des orateurs qui sont à l'ombre.

Nous nous plaisons à nous persuader que tout ce qui se dit là est fort touchant, — et, en tous cas, plein de chaleur, — qu'on s'y serre la main avec effusion, qu'on s'y embrasse, que la mère patrie, la confraternité helvétique, le dévouement à la cause commune, l'oubli des rivalités politiques, les bienfaits de la centralisation, l'abnégation des magistrats, l'héroïsme et les vertus de nos ancêtres, les grands souvenirs de notre histoire, notre indépendance et notre neutralité, y sont traités au mieux.

Un vermouth à la glace sous les ombrages des Bastionsacheva de nous convaincre.

A propos de ces joutes oratoires, un de nos collaborateurs nous communique quelques charmants exemples de métaphores cueillies, à notre intention, pendant les discours de réception des nombreuses bannières qui sont venues couronner le pavillon des prix.

« Nous sommes heureux, s'est écrié un orateur, de voir pour la seconde fois votre bannière, *serrer la main à l'Aigle de Genève !* »

L'orateur, continuant, donne essor à ce trait de fougueuse éloquence :

« Et, si jamais un ciel nuageux venait à toucher un cheveu de votre sol, nous serions là pour vous défendre ! »

Et plus loin :

« Oui, messieurs, notre tir fédéral est pour nous un long baiser ! »

Mais l'heure de midi approche ; dirigeons-nous vers la cantine et prions nos lecteurs de nous accorder jusqu'à samedi pour leur parler du grand banquet officiel et autres « choses vues » pendant cette journée.

L. M.

Le limon lacustre.

Le *Rameau de sapin* publie un intéressant travail sur le limon lacustre, cause principale de la catastrophe de Zoug. Nous lui empruntons ces quelques détails :

Quiconque a l'habitude de se baigner dans l'un de nos lacs, sait fort bien distinguer le sable ou gravier, sur lequel il est si agréable de se sécher au soleil, de la vase bourbeuse remplie ou couverte d'herbes aquatiques dans laquelle il est sinon dangereux, du moins désagréable de s'engager.

Cette vase ou ce limon s'accroît chaque jour d'une manière incessante par l'action de l'eau agissant sur les matériaux de la grève. Cette action s'exerce de temps immémorial au sein des nappes lacustres de tous les pays du monde. En Suisse, toutes nos vallées à fond plat ont au-dessous de leurs alluvions, ou de leurs marais tourbeux, une couche plus ou moins épaisse de cette vase formée d'éléments calcaires à laquelle nous appliquons le nom de limon lacustre. Le Seeland, les marais de l'Orbe, de la Broye, de l'Aar, de la Reuss, ont leur dépôt souterrain invisible de limon lacustre, témoin ou preuve incontestable de l'extension ancienne de lacs actuels ou de l'existence de lacs maintenant disparus.

Or le caractère distinctif, fondamental du limon lacustre, comme de la vase, est de retenir une grande quantité d'eau, de façon à se présenter sous un état plastique, malléable, susceptible de se déplacer sous l'influence d'une pression ou compression quelconque. Des pilotis enfouis dans ce milieu fluide ne présentent une résistance sérieuse qu'à la condition de toucher un fond plus solide et surtout d'être à l'abri de l'action des vagues, du remous et de l'agitation de l'eau.

A Zoug, les travaux destinés à l'établissement du quai ont détruit l'équilibre naturel des matériaux. Le poids du terrain superficiel et des constructions sus-assises, en s'exerçant sur le limon lacustre souterrain, a refoulé celui-ci vers l'intérieur du lac ; il est allé recouvrir la couche de vase lacustre en voie de formation, tandis que les piquets ou pilotis revenant vers la surface, ont reparu à 100 ou 150 mètres de la rive.

ABATAGE DU BÉTAIL.

La Société suisse pour la protection des animaux s'est adressée dernièrement au Conseil fédéral pour lui demander d'interdire l'abatage des animaux suivant le rite juif. Le Conseil fédéral s'est déclaré incompétent et a refusé de donner suite à cette proposition, estimant que cette question se rattachait au principe de la liberté des cultes, garantie par la constitution fédérale.

Voici ce que dit Larousse, dans le supplément de son grand dictionnaire, actuellement en publication, sur le mode d'abatage pratiqué chez les juifs :

« Cinq sacrificateurs, désignés par le grand rabbin, sont attachés à l'abattoir de la Villette, à Paris, où ils tranchent religieusement chaque matin un nombre de fanons proportionné aux besoins de la population israélite de la capitale. Ils doivent connaître à première vue la pureté ou l'impureté des animaux et les organes que le Lévitique défend de manger. Au moment de l'immolation, l'animal, dont les pieds de derrière sont liés, est amené près d'un treuil, dont un brusque mouvement le renverse sur le flanc droit, la gorge tendue. Le sacrificateur se dirige vers la victime en prononçant ces paroles : « Béni soit le Seigneur qui nous a jugé digne de ses préceptes et nous a prescrit l'égorgement. » Ensuite, il se baisse et coupe la gorge de la bête. Il a eu soin de constater d'abord, en passant deux fois l'ongle sur le tranchant de son damas, que cet instrument n'est point ébréché ; car s'il l'était, la tradition enseigne que le bœuf pourrait avoir peur et que son sang se coagulerait dans le cœur, sans pouvoir en sortir. Or l'Ecriture dit : « Vous ne mangerez daucun sang. »

En se relevant, le sacrificateur s'assure qu'il n'a pas touché, avec son damas, la colonne vertébrale, ce qui rendrait la viande impure. Puis, quand les aides ont ouvert l'animal, ils regardent si les poumons, l'estomac, la vésicule du fiel et de la rate sont dans les conditions exigées par la loi religieuse ; autrement l'animal serait déclaré impur et refusé pour la boucherie juive. »

L'orgouet.

Tsacon, dein stu mondo, a sa rachon d'orgouet, lè z'ons pou, lè z'autro prao ; mà ti, mémameint cllião que ne font pas état d'en avâi, sont on bocon orgollião. Et n'ia rein dè mau à cein poru que cein ein-coradzai à bin férè ; mà ne faut portant pas trào s'eincrainè, sein quiet on sè met pè la leinga dão mondo et lè dzeins ne sè font pas fauta de vo z'eimbétâ.

Faut cein que faut ; et n'est què justo que lè dzouveno sordâ sè redresséyiont quand l'ont ein-fatâ la tuniqua et que sè sont affubliâ dão chacot po lo premi iadzo. Et quand l'ont lè galons dè caporat : bigrenette ! n'est pas rein ; sè pâovont bin montâ on bocon lo cou ; mà y'ein a que lo font pi trào. Et lè z'officiers ! c'est onco bin pi : ne rizont pas et passont râi coumeint lè grands conseillers que sè vont férè assermeintâ. N'ia pas tant qu'ai colonets fédérats, que sont portant dâi dzeins rassis, que n'aussont pas lão petita vanitâ ; kâ quand sâvont qu'on tôt dzo sè faut trovâ équipâ et à tsé-vau, s'on lão z'allâvè derè que n'ont pas fauta d'allâ, sè peinséront : t'einlévâi lo commerce !

Ora n'est pas rein què su lo militéro que cein va dinsè ; l'est pertot. Et cllião qu'ont étâ primâ à n'on concou po on mäcllio ào bin po 'na modze ! Et cllião qu'épécllont la brotse à l'abbayi ào que font on bon carton ào ti fédérat ! n'iein a min coumeint leu. Enfin quiet ! pertot lâi a dè l'orgouet, mémameint tsi cllião que gâgnontâi gueliès ; mà n'est onco rein, lè z'hommo ; lè fennès, c'est bin dè pe pi. Ne parlo pas dè lão nippès, kâ tsacon sâ prao que l'amont mi crêvâ dè fan què dè portâ on tacon à lão roba.

Que lo cotillon dè dézo sâi dégrussi ào fé avoué 'na panosse, ne fâ pas onco tant, on lo vâi pas ; mà la taille, lè volants et lo mougnon dè pè derrai dussont êtré que n'iaussè rein à derè.

Et pi quin honneu quand l'ont on hommo hiaut placi ; et que fâ pliési dè s'ourè derè : la syndiqua, la dzudze, l'assesseuza, la conseillère, la préfetta, la greffière, la capitaina, avoué lo mot « madama » devant, bin einteindu, que ma fâi cllião que n'ont pas on hommo que pouessè dinsè lão bailli on bio mot, bisquont què dâi tonaires.

Quand lo Louis à Diuston fe nommâ officier dè l'état civit, sa fenna, la Françoise, était tota foulâ de cein que le porrâi petétrè avâi assebin on nom d'honneu ; mà coumeint diabe faillai-te derè ? cllia tsanera dè pliace n'avâi pas on mot qu'aulè bin po 'na fenna, kâ on ne poivè portant pas lâi derè « la pétabossena » ; mà coumeint l'avâi oïu derè que ti lè z'hommo hiaut placi étiont cein qu'on dit ein français dâi « fonctionnaires publics » le sè peinsà : y'é me n'affrè. Adon on dzo que le dévessâi allâ bâirè lo café tsi la syndiqua, lo Louis à Diuston, que n'étai rein bin, dut sè mettrè ào lhi et la Françoise dut restâ à l'hotô po se per hazâ vegnâi cauquon. La syndiqua, que l'atteindai et que ne la vâi pas veni, la va criâ et lâi fâ : Venez-vous, on vous attends avec impatience ? — Oh ! madame la syndique, repond la Françoise, je suis désolée de ne pouvoir aller, car mon mari est au lit et je dois rester pour répondre au monde ; c'est ennuyeux, mais vous savez aussi bien que moi que quand on est « femme publique » on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait ; le devoir avant tout !

LA QUITTANCE DE LOYER.

VIII

La jeune modiste resta confondue.

— Comment ! dit-elle, on a payé pour moi ?

Tante Amélie écarta les bras.

— Il y a apparence, répondit-elle enfin. Je vais demander, ce soir, des explications à mon neveu... puisque c'est lui qui m'a rapporté cette somme... de votre part...

— Comment ! c'est M. Edmond ?

— M. Edmond, lui-même, oui, mademoiselle...

Et ici, tante Amélie, qui ne plaisantait pas, demanda avec autorité :

— Est-ce que vous auriez des titres à l'obligeance de monsieur Edmond, dont vous connaissez si bien le petit nom ?...

— Aucun, mademoiselle, aucun !... je vous assure !... Et je ne m'explique pas..., ajouta la jeune fille en devenant cramoisie.

— Je ne me l'explique que trop, moi, mademoiselle !... C'est bien ; je verrai mon neveu quand il rentrera !...

La pauvre jeune fille n'eut rien à ajouter. Elle remit son argent dans son porte-monnaie, salua sa propriétaire et sortit toute confuse.

Il eût fallu entendre tante Amélie, quand elle se trouva seule !

— Voyez-vous ce polisson de neveu ? s'écria-t-elle avec fureur. Il détourne l'argent du ménage pour payer le loyer des demoiselles dans l'embarques ?... Ah ! monsieur mon neveu qui entretient une modiste !... Et il doit sans doute l'avoir meublée, puisqu'il paie aussi son loyer !...

Dans la journée, elle fut tellement énervée par la colère qui lui gonflait le cœur, qu'elle ne put pas travailler. Si elle prenait son ouvrage, ses mains crispées lui refu-